

Fiches « emploi »

avril 2021

Les dispositifs régionaux d'aide à l'emploi accessibles aux associations sportives



région	intitulé de l'aide	objectif	montant	commentaires	cumul	lien	contact
AURA							
BFC	Aide à l'emploi associatif	permettre la création d'emploi	aide ponctuelle de 12 000€ (7 000€ au titre du fonctionnement et de 5 000€ au titre de l'investissement).	création d'un CDI ou d'un CDD de 18 mois / transformation d'un CDD en CDI / transformation d'un temps partiel en temps complet / pérennisation d'un contrat aidé (ex : CAE, Emploi d'avenir, FONJEP).		lien	Yvan Trellu - yvan.trellu@bourgognefranchecomte.fr - Tel. 03 63 64 20 58
Bretagne							
CVDL	Cap'Asso	soutenir des projets viables et pérennes porteurs d'emplois	de 6000 € à 60 000 € pour la durée du projet	Accompagnement du Mouvement associatif	Oui	lien	Mona TNIHI : 02.38.70.32.65 – mona.tnihi@centrevaleloire.fr
Corse	U Pattu Impiegu	Soutenir l'emploi et faciliter les embauches	5 000 à 8 000 € par emploi* (+ 2 000 € si l'entreprise recrute un très haut diplômé - Master, Doctorant, Docteur)			lien	
Grand Est	Grand Est Emploi Associatif	Subvention de fonctionnement	20 000 € sur 3 ans pour un temps plein + 4 000 € Bonus pour l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans ou la création d'un temps complet MAD au sein d'un Groupement d'Employeurs (bonus non cumulables)	Structures de l'ESS de 15 ETP CDI max. Création de postes en CDI, pérennisation de postes en Contrat Aidés (PEC, EA, CDDI) ou consolidation des postes ANS.	Non	lien	
Guadeloupe	Emploi tremplin	favoriser l'embauche de personnes sans emploi ou en situation précaire	CDI « temps plein » 12 000€ (année 1: 5 000€, année 2 : 4 000€, année 3 : 3 000€)	Temps partiel : aide calculée en fonction de la durée de travail effectuée (min 26 h)		lien	Hôtel de région Service de l'Emploi, de l'Insertion et de l'Economie Sociale et Solidaire Tél : 0590 80 40 76
Guyane				Possibilité de financement de la collectivité territoriale de Guyane de financer 50% de l'emploi sportif pour les ligues et comités.			
HDF	CREAP : Création d'Emploi Associatif Pérenne	Aide au salaire	Dégressif sur 4 ans : 10 000 - 8 000 - 6 000 - 4 000 €	projets non aidés par l'Etat et l'ANS favorisés		lien	
IDF							
La Réunion							
Martinique	Aide à l'emploi		Montant variable en fonction du public recruté et du type de contrat : - jeunes diplômés sans expérience ou pépinières jeunes cadres : 60% des dépenses éligibles, subvention plafonnée à 33 500€ par emploi sur 2 ans dans la limite de 2 salariés par entreprise et par période de 2 ans. - séniors : 50% des dépenses éligibles, subvention plafonnée à 21 000€ par emploi sur 2 ans dans la limite de 3 salariés. - autres travailleurs : 30% des dépenses éligibles, subvention plafonnée à 8 000 € dans la limite de 50 000 € par entreprise et par période de 2 ans. - jeune de 16 à 24 ans : 40% des dépenses éligibles, subvention plafonnée à 10 000 € par emploi dans la limite de 50 000 € par entreprise et par période de 2 ans. - travailleur en situation d'handicap : 75% des dépenses éligibles, montant plafonné à 27 500 € par emploi sur 2 ans, dans la limite de 55 000 € par entreprise et par période de 2 ans.			lien	Téléphone : 05 96 59 63 00 E-mail : courrier@collectivitedemartinique.mq Web : www.collectivitedemartinique.mq
Mayotte							
NA	Soutien à l'emploi	soutien à la création d'emplois en CDI à temps plein pour le développement d'activités d'intérêt général	21 000 € sur 3 ans (8 000 € en année 1, 7 000 € en année 2 et 6 000 € en année 3).	projets d'emplois partagés ou amorçant une dynamique en milieu rural ou en zone fragilisée.			Pilotage : Gaëlle Charté Réfèrent.e.s: Laurence Chasseline, Olivier Prèdeau, Christophe Roumilhac vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr ; 05 49 38 49 38
Normandie							
Occitanie							
PACA							
PDL							